

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 2 mars 2016

Les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis le 2 mars 2016 à 20h30 au lieu habituel des séances, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur FOURGEAUD, Maire.

Date de la convocation : 24 février 2016

Présents : Mesdames et Messieurs SUCHET. Michel MARTIN. TISNE-DESSUS. CORMAU. GONCALVES. GRAS. VINCENT. Alain MARTIN. DESTRAIT. MAZAIN. ROLLAND. DE ROSSI. POINT. DENIS. TERRADE. HIVERT.

Absents et excusés : Madame MATHURIN qui donne pouvoir à Madame DE ROSSI. Madame MEIZE qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude FOURGEAUD. Monsieur BOSSE qui donne pouvoir à MONSIEUR Pierre CORMAU. Madame CLERC qui donne pouvoir à Madame GONCALVES. Monsieur SZERADZKI qui donne pouvoir à Monsieur Alain MARTIN. Madame SIMON qui donne pouvoir à Madame DENIS.

Madame VINCENT est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité,

1 – Approbation du Compte Administratif 2015 de la commune

La parole est donnée à Monsieur DISIC qui présente les comptes administratifs 2015.

Section de fonctionnement

Dépenses	2 802 859,55 €
Recettes	3 162 620,62 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice	359 761,07 €

Section d'investissement

Dépenses	905 240,84 €
Recettes	652 792,16 €
Déficit d'investissement de l'exercice	- 252 448,68 €

Compte tenu des excédents antérieurs et des restes à réaliser (- 91 366,30 €), le résultat global de clôture est de - 666 050,92 € en investissement et de 1 029 217,49 € en fonctionnement.

Monsieur le Maire s'absente.

Monsieur Pierre CORMAU, doyen d'âge, prend la présidence de la séance et fait procéder au vote.

Les comptes administratifs de la commune sont approuvés à l'unanimité.

2 - Approbation du Compte Administratif 2015 du service de l'eau

Section de fonctionnement

Dépenses	252 132,13 €
Recettes	376 664,07 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice	124 531 94 €

Section d'investissement

Dépenses	17 535,39 €
Recettes	36 020,00 €
Excédent d'investissement de l'exercice	18 484,61 €

Compte tenu des excédents antérieurs et des restes à réaliser (9 982,37 €), le résultat global de clôture est de 70 768,27€ en investissement et de 501 008,72 € en fonctionnement.

Monsieur le Maire s'absente.

Monsieur Pierre CORMAU, doyen d'âge, prend la présidence de la séance et fait procéder au vote.

Les comptes administratifs du service de l'eau sont approuvés à l'unanimité.

3 - Approbation du Compte Administratif 2015 du service de l'assainissement

Section de fonctionnement

Dépenses	137 993,98 €
Recettes	180 874,84 €
Excédent de fonctionnement de l'exercice	42 880,86 €

Section d'investissement

Dépenses	521 439,78 €
Recettes	193 379,59 €
Déficit d'investissement de l'exercice	- 328 060,19 €

Compte tenu des excédents antérieurs et des restes à réaliser (- 253 745,98 €), le résultat global de clôture est de 230 011,81 € en investissement et de 93 399,68 € en fonctionnement.

Monsieur le Maire s'absente.

Monsieur Pierre CORMAU, doyen d'âge, prend la présidence de la séance et fait procéder au vote.

Les comptes administratifs du service de l'assainissement sont approuvés à l'unanimité.

4 - Approbation du Compte Administratif 2015 de la régie des transports

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	3 575,56 €
Recettes de fonctionnement	2 190,85 €
Déficit de clôture	- 1 384,71 €

Compte tenu des résultats antérieurs (+ 2 918,15 €), le résultat de clôture est de + 1 533,44 €.

Monsieur le Maire s'absente.

Monsieur Pierre CORMAU, doyen d'âge, prend la présidence de la séance et fait procéder au vote.

Les comptes administratifs de la régie des transports sont approuvés à l'unanimité.

5 – Affectation des résultats 2015 du budget de la commune

Le Conseil Municipal constate que le compte administratif de la commune présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2014	Virement à la Si	Résultat de l'exercice 2015	Restes à réaliser 2015	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	- 322 235,94 €		- 252 448,68 €	238 114,30 € 146 748,00 €	- 91 366,30 €	- 666 050,92 €
FONCT	874 642,81 €	205 186,39 €	359 761,07 €			1 029 217,49 €

Considérant que le seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	
	1 029 217,49€
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	666 050,92€
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	363 166,57 €
Total affecté au c/1068 :	666 050,92 €

6 – Affectation des résultats 2015 du service de distribution de l'eau potable

Le Conseil Municipal constate que le compte administratif du service de l'eau présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2014	Virement à la Si	Résultat de l'exercice 2015	Restes à réaliser 2015	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	62 266,03€		18 484,61 €	9 982,37 €	- 9 982,37 €	70 768,27€
FONCT	376 476,78€		124 531,94€			501 008,72€

Considérant que le seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	501 008,72€
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	501 008,72€
Total affecté au c/1068 :	- €

7 – Affectation des résultats 2015 du budget de l'assainissement collectif

Le Conseil Municipal constate que le compte administratif du budget de l'assainissement présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2014	Virement à la Si	Résultat de l'exercice 2015	Restes à réaliser 2015	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	314 326,02 €		-328 060,19€	79 469,52 € 333 215,50 €	253 745,98 €	230 011,81 €
FONCT	50 518,82 €		42 880,86 €			93 399,68 €

Considérant que le seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	93 399,68 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	93 399,68 €
Total affecté au c/1068 :	

8 – Affectation des résultats 2015 du budget de la régie des transports

Le Conseil Municipal constate que le compte administratif du budget de la Régie des transports présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2014	Virement à la Si	Résultat de l'exercice 2015	Restes à réaliser 2015	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST						
FONCT	2 918,15 €		- 1 384,71€			1 533,44 €

Considérant que le seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	1 533,44 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 533,44 €
Total affecté au c/1068 :	

9 - Prise en charge de dépenses urgentes avant le vote du budget primitif 2016

En 2015, un crédit de 100 000 € avait été inscrit à l'opération 532 du budget de la commune pour la réfection des façades de la mairie.

Le marché de travaux a été lancé en fin d'année 2015 et signé fin janvier 2016.

Les crédits 2015 n'avaient pas pu être reportés en 2016 car le marché n'était pas signé (donc pas engagé).

Il est nécessaire que le Conseil décide d'inscrire la somme de 100 000 € à l'article 2313 opération 532 au cas où une situation de travaux nous parviendrait avant le vote du budget.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'inscrire la somme de 100 000 € à l'article 2313 op 532 du Budget Primitif 2016.

Monsieur le Maire rappelle que cette dépense est financée en grande partie grâce au legs de Madame BANLIER.

10 - Demande de subventions pour la 2^{ème} tranche de travaux de l'école E. Pascaud (DETR...)

Monsieur le Maire rappelle que le bâtiment de l'école E. Pascaud a été construit en 1963 et nécessite une remise aux normes incendie, accessibilité et économies d'énergie.

Une première tranche de travaux (2015) est en voie d'achèvement avec la réfection de la toiture et le changement des menuiseries extérieures de la façade sud pour un montant de 150 000 € HT.

La présente demande concerne une 2^{ème} tranche de travaux à réaliser en 2016 pour un montant estimé de 222 828 € HT.

Il s'agit de réhabiliter les salles de classes (électricité et éclairage) et créer un ascenseur et un bloc sanitaire.

Une troisième et dernière tranche sera à réaliser en 2017 pour la mise aux normes des bâtiments de restauration scolaire et la création d'un bureau pour Madame la Directrice d'école.

Le plan de financement prévisionnel de la 2^{ème} tranche serait le suivant :

Etat (DETR) 40 %	89 131,00 €
Région (FRIC) 15 %	33 424,00 €
Département (Bâtiments scolaires)	9 750,00 €
Autofinancement	<u>90 523,00 €</u>
	222 828,00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- Approuve l'avant-projet de la 2^{ème} tranche de rénovation de l'école E. Pascaud
- Sollicite une subvention auprès de Monsieur le Préfet de la Charente, de Monsieur le Président du Conseil Régional Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Charente
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises
- Sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant l'octroi des subventions

11 – Acquisition de terrains après accord de la SAFER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier du 26 février, la SAFER nous a fait part de son accord pour l'acquisition par la commune des parcelles cadastrées section ZE n° 31 de 33 692 m² et section ZI n° 37 de 5 577 m² au prix de 18 027,90 € TTC.

Ces terrains sont issus de la succession « BOURGOIN » et constitueront des réserves foncières qui pourront être échangées notamment avec des terrains situés à proximité de la zone d'emploi.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- Donne son accord à l'acquisition par la commune des parcelles cadastrées section ZE n° 31 et section ZI n° 37 au prix de 18 027,90 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de cession avec la SAFER et toutes pièces utiles au dossier.

12 – Renouvellement des contrats d'assurance « groupe » garantissant les risques statutaires des agents

Monsieur le Maire expose que :

- Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente, dans le respect du formalisme du Code des Marchés Publics, va procéder à un appel public à la concurrence en vue de l'attribution pour une durée de 4 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017, de contrats d'assurance groupe garantissant contre les risques statutaires les collectivités et établissements, employant plus de 30 agents affiliés à la CNRACL ainsi que des agents IRCANTEC, qui y adhéreront.

- L'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et son décret d'application n° 86-552 du 14 mars 1986 permettent à la Commune de CHASSENEUIL de donner pouvoir au Centre de Gestion de souscrire, pour son compte, des contrats d'assurance des risques statutaires garantissant les frais laissés à sa charge en vertu des textes régissant le statut des agents territoriaux.
- Le Centre de Gestion facturera directement à la commune les frais de gestion de ces contrats d'assurance groupe en contrepartie du travail qu'il assurera.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- Décide d'habiliter le Centre de Gestion de la Charente à effectuer la procédure de mise en concurrence et à souscrire, pour le compte de la commune de CHASSENEUIL, des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Ces contrats devront couvrir :

- pour les agents (titulaires ou stagiaires) affiliés à la CNRACL tout ou partie des risques suivants : Décès, Accident du travail – Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue Maladie, Maladie de longue durée, Maternité-Adoption – Paternité, Disponibilité d'office, Invalidité.
- Pour les agents (titulaires ou stagiaires ou non titulaires de droit public) affiliés à l'IRCANTEC, les risques suivants : Accident du travail - Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Grave maladie, Maternité- Adoption – Paternité.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune de Chasseneuil une ou plusieurs formules.

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans à effet au 1^{er} janvier 2017
- Régime du contrat : capitalisation
- Décide d'adhérer aux contrats si les résultats concernant la commune de CHASSENEUIL lui conviennent et d'autoriser le Maire à signer les contrats d'assurance et les conventions relatives à la facturation des frais de gestion.

13 – Vente d'un immeuble au « Vaugargou » : Autorisation à donner à un adjoint pour signer l'acte administratif

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération du 15 novembre 2015, il avait été décidé de céder à la SCI COTEAU DE PUYBOUT la parcelle cadastrée section A n° 807 au prix de 5 000 €.

Afin d'éviter des frais à l'acquéreur, la vente fera l'objet d'un acte administratif. Cependant, pour les actes administratifs, le Maire, qui doit authentifier les actes, ne peut signer la vente. Il convient donc que le Maire désigne un adjoint pour signer l'acte.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- Désigne Monsieur Michel MARTIN pour la signature de l'acte administratif de vente à la SCI COTEAU DE PUYBOUT.

14 - Dénomination de la voie de desserte du futur CFA et intégration de la voie dans le domaine public

Monsieur le Maire présente les plans de Monsieur MENARD, géomètre, en vue du classement dans le domaine public de la voie d'accès au CFA jusqu'au chemin du bois de la cane ainsi que du chemin d'accès au stade de foot.

Il propose ensuite de dénommer la voie d'accès au CFA soit « Allée du Chef Luc » en mémoire de Madame NEBOUT, figure de la Résistance à Chasseneuil ou « Allée des Métiers » ou « Allée de la formation » en raison de la proximité du Centre d'apprentissage.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- Décide de classer dans le domaine public communal (VC) la voie d'accès au CFA sur une longueur de 557 mètres et une emprise de 10 mètres,
- De dénommer cette voie : « Allée du Chef Luc »,
- Décide de classer dans le domaine public (VC) la voie d'accès au stade sur une longueur de 284 m et une emprise de 6 mètres.

15 - Création de 3 arrêts minutes Avenue de la République

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer des arrêts minutes face aux magasins LIDL et DESVAUX, Avenue de la République, afin d'éviter des stationnements gênants et continus dans ce secteur très fréquenté.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- Décide de créer 3 arrêts minutes devant les n° 13 et n° 15 de l'Avenue de la République.

16 – Demande de l'Association des Anciens Combattants pour la pose d'une stèle

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'Amicale des Anciens Combattants de Chasseneuil en vue de la pose d'une stèle en grès avec la mention « Hommage aux anciens combattants » et de l'installer dans le square « Guy PASCAUD et Nicolas NICKLAUS »

La séance est suspendue à 22h00 pour donner la parole à l'assistance (Monsieur JABOUILLE).

La séance reprend à 22h10.

Le Conseil Municipal souhaiterait plutôt que cette stèle soit installée au Monument aux morts afin d'éviter un troisième lieu de recueillement lors des cérémonies (avec le Mémorial).

17 – Remboursement de frais de déplacement pour un animateur TAP

Monsieur le Maire rappelle que la commune rembourse habituellement les frais de déplacement de Monsieur PAILLOUX François, professeur de judo, pour ses interventions dans le cadre des TAP.

Du mois de septembre au mois de décembre, il a effectué 12 déplacements soit 408 kms au total.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- Décide de verser la somme de 242,76 € à Monsieur PAILLOUX (408 kms x 0,595 €)

18 – Demande d'aide pour une participation aux championnats du monde en Australie (IRON MAN)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Marie GRAS qui fait part au Conseil de la demande de Monsieur Valentin DESCHAMPS en vue d'obtenir une aide de la commune pour sa participation à la compétition « IRON MAN » (course à

pied-natation-cyclisme) aux Championnats du Monde en Australie d'un coût total de 4 000 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- Décide de verser une subvention de 400 € à Monsieur Valentin DESCHAMPS, ce qui correspond aux frais d'inscription.

19 – Motion de soutien aux agriculteurs français

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Marie GRAS qui propose la motion suivante :

Depuis plusieurs mois, l'agriculture française, et singulièrement les filières d'élevage, souffrent d'une situation économique et sociale dramatique, mettant en danger la pérennité des exploitations mais aussi le lien social de nos territoires. Malgré les nombreux appels de détresse depuis plus d'un an rien ne bouge et la situation empire de jour en jour et elle s'étend maintenant à l'ensemble des productions.

L'agriculture française est pourtant dynamique et représente aujourd'hui 1,7 million d'emplois répartis sur tout le territoire. Elle revêt aussi un caractère primordial pour l'aménagement de notre territoire rural et est garante de la qualité sanitaire et nutritionnelle de notre alimentation.

Nous devons prendre conscience de l'importance capitale de l'économie agricole sur notre commune et manifester notre solidarité et notre soutien en direction des agriculteurs et de leurs familles. Les territoires ruraux ne peuvent se passer des agriculteurs. Les emplois directs et indirects générés par l'agriculture sont une ressource inestimable pour l'activité économique et le rayonnement de nos territoires.

Ensemble, nous souhaitons nous engager à défendre des mesures concrètes qui entraîneront une valorisation des produits de l'agriculture locale, une meilleure rémunération des producteurs et une juste répartition de la valeur ajoutée entre les différents acteurs des filières agricoles et agroalimentaires.

Avec la restauration collective nous pouvons et devons agir en choisissant un approvisionnement en produits d'origine française/locale. Nous souhaitons encourager les producteurs à s'unir mais aussi les soutenir pour peser dans les relations commerciales avec les grandes et moyennes surfaces et inciter fortement ces dernières à privilégier l'approvisionnement en produits d'origine française et à faciliter leur identification par un étiquetage adéquat portant sur l'origine des produits frais et/ou transformés. Nous souhaitons aussi que l'Etat français fasse appliquer cette réglementation sur l'identification des viandes et l'étende à tous les produits transformés.

Nous souhaitons encourager les politiques publiques à remettre l'alimentation au cœur de notre société, et l'agriculture au cœur de notre territoire.

Enfin, nous souhaitons que les élus départementaux sollicitent les partenaires de la filière agricole (Mutualité sociale agricole, coopératives, fournisseurs, banques, assurances...) afin d'étudier, sans plus attendre, toutes les mesures qui seraient à même d'aider les agriculteurs et les éleveurs en particulier à passer ce cap très difficile.

Nous devons nous unir pour appuyer ces démarches constructives.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal de la commune de Chasseneuil approuve cette motion à l'unanimité.

20 – Motion contre la fermeture de la cimenterie LAFARGE

Monsieur le Maire donne connaissance de la motion proposée par Monsieur Jean-François DAURE, Président du Grand Angoulême et relayée par l'AMF :

La direction de LafargeHolcim n'a pas donné d'arguments significatifs sur le plan de la stratégie industrielle et économique pour justifier la fermeture de l'usine, qui est une décision manifestement injuste et non fondée :

1/ Incontestablement LafargeHolcim **a organisé la pénurie de ses matières premières** en ne prévoyant pas l'augmentation de ses réserves de calcaire sur le site de La Couronne.

2/ **L'usine de La Couronne selon les propres dires de l'industriel est rentable**, au delà du pic de production qu'elle a connu il y a quelques années. La Direction a consciencieusement fait tourner au ralenti la production. La productivité du site aurait d'ailleurs pu être améliorée et mieux répondre aux problématiques des marges de l'industriel si le tonnage avait été augmenté comme l'usine de La Couronne est capable de le supporter. Par ailleurs le marché de la cimenterie, lié à l'usine de La Couronne, ne peut être uniquement observé au regard du territoire stricto sensus de la Charente mais bien élargi à la zone Aquitaine et à la côte Atlantique.

3/ À l'occasion de la Commission de suivi de site organisé par le Préfet de la Charente le 20 janvier 2016, la direction affirmait même : « **Lafarge a opéré des changements d'organisation significatifs pour pallier à ces baisses de marchés. Lafarge a développé la polyvalence de son personnel et réalise en interne des travaux autrefois sous-traités pour pouvoir maintenir l'activité de ses salariés . En fait, le fonctionnement ou l'arrêt du four ne conditionne pas la vente du ciment qui s'effectue tous les jours de 5h à 19h.**»

4/ Les projections industrielles de l'opérateur qui alimenterait notre grande région en investissant dans un four à Martres-Tolosane (plus de 80M€) doivent être regardées à la focale des engagements de la France dans le cadre de la Cop 21 qui vient juste de s'achever. Si on considère que le périmètre de rentabilité d'une production cimentière et de sa distribution s'effectue dans une circonférence de 250 km, **le choix de Martres-Tolosane est donc infondé.**

Par ailleurs, le coût de construction d'un four supplémentaire, allié au coût de déconstruction du four de La Couronne, est un choix industriel discutable, voire une erreur stratégique majeure et certainement une provocation sociale inacceptable.

En outre, dans cette activité industrielle où la consommation d'énergies constitue une part très importante du coût de production, les élus soulignent que le maintien de l'activité pourrait prendre appui sur les politiques publiques environnementales et notamment celles de la gestion des déchets ménagers résiduels et des déchets industriels produits localement. Enfin, notre territoire enregistrerait **une perte financière au regard de la fiscalité qui dépasse les 900 000€ annuels.** D'autre part, les emplois induits dans la sous-traitance concerneraient **700 à 800 personnes.** Aujourd'hui, il est établi que la fermeture du site de La Couronne ne répond à aucune logique industrielle mais à un objectif de cotation boursière et de distribution des dividendes aux actionnaires.

Vu les conséquences humaines, sociales, économiques, environnementales de cette lourde décision, **nous ne saurions accepter qu'après 90 ans d'exploitation de la cimenterie, votre groupe se retire d'un territoire qui a contribué à la prospérité de vos actionnaires.**

Informations

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé les actes concernant le legs de Madame BANLIER
- Monsieur le Maire évoque la réunion avec la Directrice de la DGFIP de la Charente au sujet du regroupement des trésoreries et propose au Conseil Municipal de prendre position lors d'une prochaine réunion.
- Monsieur POINT demande si les arbustes écrasés route d'Angoulême seront remplacés et si les cèdres, route de St Mary, seront coupés. Monsieur le Maire répond par l'affirmative.
- Suite à une remarque de Monsieur POINT, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a récemment (courrier transmis le 1 février 2016) écrit au responsable de La Poste pour que les employés de La Poste utilisent le parking laissé à leur disposition et créé spécialement pour eux rue du 12 Mars.
- Le Docteur HIVERT fait part des coupures d'électricité dans le secteur du Mas des Champs. Pour Monsieur MARTIN, cela doit être consécutif aux travaux de remplacement de l'éclairage public actuellement en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.